



INTERVENTIONS EN PALIERS

Tout manquement au code de vie, l'équipe-école des Découvreurs interviendra en paliers.

- **1^{er} palier**
 1. Le titulaire agrafe un billet de contravention à même l'agenda de l'élève, le parent le signe et le renvoie au titulaire.
- **2^e palier**
 1. Le titulaire appelle le parent l'informant qu'une intervention personnalisée sera faite par la technicienne en éducation spécialisée auprès de l'élève.
- **3^e palier**
 1. La direction appelle le parent l'informant qu'une suspension interne d'une demi-journée sera organisée à l'école.
- **4^e palier**
 1. La direction appelle le parent l'informant qu'une suspension externe à la maison sera organisée avec rencontre des parents au bureau de la direction.
- **5^e palier**
 1. La direction fait une demande de services adaptés auprès de la commission scolaire.